



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2027-2028-2029

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Frédéric pour les années 2027-2028-2029 a été déposé au bureau du soussigné au 850 rue de l'Hôtel-de-Ville le 11 septembre 2026;

QUE toute personne peut consulter, durant les heures d'ouverture du bureau de l'hôtel de ville, ledit rôle;

Une demande de révision prévue pour la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 30 avril 2027.

La demande de révision doit être rédigée sur le formulaire prévu à cette fin et disponible sur le site internet de la MRC à l'adresse suivant : <https://www.mrcbeaucecentre.ca/services-aux-citoyens/evaluation-fonciere/> ou obtenir une version papier directement à la MRC Beauce-Centre et être accompagnée de la somme d'argent exigible correspondant à la nature de la demande de révision, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée.

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli en personne ou par son envoi par courrier recommandé au bureau de la MRC Beauce-Centre au 111, 107^e Rue, Beauceville, Québec, G5X 2P9.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire en personne, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

DONNÉ À SAINT-FRÉDÉRIC, CE 15 septembre 2026.


Cathy Poulin, directrice générale et greffière-trésorière